



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Inter temps de travail

Pour la CGT, la question du temps de travail ne peut être résumée aux injonctions dogmatiques délétères du macronisme.

La question du temps de travail n'est en aucun cas une question mathématique gestionnaire mais bien, entre autre, une partie de la réponse aux besoins des habitants, une nécessité absolue en terme de cohésion sociale et sociétale et ou l'efficacité de l'action publique trouve sa traduction directe et concrète dans le quotidiens des citoyennes et citoyens pour paraphraser une responsable politique.

Nous rajouterons aussi que c'est une question de qualité de vie au travail impérieuse pour les agent·e·s.

Votre document support mentionne que « Tous employeurs confondus, Nantes figure plutôt parmi les plus généreux en matière de temps de travail ».

Autant nous pouvons comprendre votre envie de vous jeter des fleurs, autant nous devons aussi vous rappeler que le temps de travail actuel est le fruit d'une histoire faites de lutte, de conquies sociaux et du dialogue social.

Comme indiqué aussi, cette question des 1607 heures pose un objectif de résultat et non de moyen.

A la CGT, nous sommes attachés à libre administration des collectivités et nous espérons que vous l'êtes aussi.

Nous avons d'ailleurs interpellé par courrier les groupes politiques afin d'avoir un positionnement politique et non technocratique sur cette question sans réponse à ce jour. Mais ça va sans doute venir...

Pour rappel, la CGT revendique de manière détaillée et argumentée au niveau national un passage au 32 heures dans la lignée du passage au 35 heures porté par une majorité de gauche à l'époque.

Sur le fond comme vous l'indiqué aussi, le cadre actuel est formellement conforme et il est, peut être, à revisiter. Après, Il serait bien que se soit dans l'intérêt des agent·e·s et non pas pour dégrader leurs conditions de travail.

D'ailleurs, comme semble le partager au moins une partie des élus de la majorités des collectivités Ville de Nantes et Nantes Métropole, rien ne vous oblige réellement à vous plier à une mise en œuvre des mauvaises décisions nationales si ce n'est le risque de mécontenter la doxa libérale de la Cour Régional des Comptes.

Nous ne doutons pas que madame le Maire comme son prédécesseur M. Ayrault saurons répondre le moment venu sur leur gestion comme ils ont bien su le faire auparavant et actuellement.

A la CGT, nous pouvons souligner la qualité du travail de diagnostic fait par les services R.H. Par contre, nous ne pouvons pas en partager totalement les conclusions mais nous aurons l'occasion d'en échanger.

Dans tout les cas, sachez que la CGT ne négociera pas le recul social et nous espérons une position courageuse du politique sur cette question, ce n'est manifestement pas gagné pour l'instant ...